



Créancier a cessé les prélèvements mensuels

Par JO26

Bonjour, je vais essayer de faire bref !! en 1997 nous avons eu 3 titre exécutoire pour 3 crédits cofinoga que nous avons payé en saisie salaire pendant 10 ans (avec d'autres créances d'ailleurs) ensuite en 2006 après avoir perdu notre emploi nous avons fait un accord amiable en 2008 avec cofinoga pour les 3 crédits pour 10 ? mensuels x 3. Depuis cette date les prélèvements automatiques ont été faits régulièrement avec intitulé cofinoga, depuis 2015 l'intitulé est devenu bnp paribas personnal finance et toujours prélevés aux mêmes montants et mêmes dates. Depuis le mois de juillet les prélèvements ont cessés pour les 3 créances, j'ai donc interrogé ma banque qui me dit que les prélèvements avaient une date de fin au 8 juin 2020 ce que je ne comprends pas puisque les créances ne sont pas terminées. Je voudrais donc savoir pourquoi le créancier a arrêté les prélèvements alors que nous avons fait un accord amiable écrit en 2008 ? est ce que le créancier peut faire valoir les titres exécutoires de 1997 alors que c'est lui qui a arrêté les prélèvements ? Je vous remercie d'avance pour votre réponse.